

## UEMA : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME<sup>1</sup>

Académie de Paris - 2021-2022

L'UEMA accueille 7 élèves de 3 à 6 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme sévères et n'ayant pas développé de communication verbale. Les élèves de l'UEMA sont présents à l'école sur le même temps que les autres élèves de leur classe d'âge pour des temps consacrés aux apprentissages et à l'accompagnement médico-social.

Orientation : la scolarisation dans une UEMA relève d'une décision d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Le projet de l'UEMA vise la scolarisation des élèves en milieu ordinaire à l'issue des trois années d'accompagnement, ou en cours.

L'UEMA a pour objet principal de mettre en place un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler les temps individuels et collectifs (au sein de l'unité et de l'école) autour :

- o D'un parcours de scolarisation inscrit dans le cadre des programmes du ministère chargée de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- o D'interventions éducatives et thérapeutiques précoces, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.

Locaux : l'UEMA est une classe de l'école. A ce titre, l'accès à l'ensemble des locaux collectifs est acquis pour les élèves accueillis en UEMA.

Équipe intervenante : un enseignant spécialisé et une équipe médico-sociale constituée de professionnels éducatifs, professionnels paramédicaux, psychologue.

La supervision est assurée par un professionnel extérieur à l'équipe de l'UEMA.

UEMA	École Maternelle Surmelin	SESSAD PAI	20 <sup>ème</sup>
	École Maternelle Rochechouart	HOVIA	9 <sup>ème</sup>
	École Maternelle Merlin	MAIA Autisme	11 <sup>ème</sup>

<sup>1</sup> INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3<sup>ème</sup> plan autisme (2013-2017)